



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE
197	2005 09 01
	Y-A M D-J



Policy number and title:

**GUIDELINES 351-1 – CSC UNIFORMS,
DRESS CODE AND SCALE OF ISSUE**

Numéro et titre de la politique :

**LIGNES DIRECTRICES N° 351-1 –
UNIFORMES DU SCC, CODE VESTIMENTAIRE
ET BARÈME DE DISTRIBUTION**

Why was the policy changed?

Guidelines 351-1 have been changed to add and/or delete certain statements relating to various issues, including alterations, entitlements, order of dress and official pins and insignia.

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

On a modifié les Lignes directrices n° 351-1 afin d'y ajouter ou d'y supprimer des instructions concernant, entre autres, les retouches, les allocations, la tenue réglementaire ainsi que les épinglettes et insignes officiels.

What has changed?

The changes include clarifications and adjustments to the areas mentioned above, including the following:

- a routine policy change has been made to paragraph 6 on alterations, which now reads: “[...] Institutions *may* use inmate tailors following the initial issue, before going to an outside tailor [...]”; and
- paragraph 21 on order of dress has been amended and now reads: “Any official pin and/or insignia from an accredited bargaining agent or *employee organization as defined in the Public Service Labour Relations Act* that has been *pre-approved by the Assistant Commissioner, Human Resource Management Sector*.”

Qu'est-ce qui a changé?

Les modifications visent à apporter des précisions et des rectifications dans les domaines précités, incluant les suivantes :

- le paragraphe 6 portant sur les retouches a été légèrement modifié et se lit maintenant comme suit : « [...] Après la réception des pantalons, les établissements *peuvent* recourir à des détenus tailleurs avant de faire appel à des tailleurs de l'extérieur [...] »;
- le paragraphe 21 portant sur la tenue réglementaire a été modifié et se lit comme suit : « Épinglette et/ou insigne officiel qui représente un agent négociateur accrédité ou *une association d'employés, au sens de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, préalablement approuvé par le commissaire adjoint du Secteur de la gestion des ressources humaines* ».

How was it developed?

The existing Guidelines were revised in consultation with management, union representatives and Legal Services.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

Les lignes directrices existantes ont fait l'objet d'une révision à la suite de consultations menées auprès des cadres, de représentants syndicaux et des Services juridiques.

Accountabilities?

The Commissioner's Directive and Guidelines clearly outline the Services accountabilities.

Who will be affected by the policy?

Every Correctional Officer, Correctional Supervisor and manager concerned directly or indirectly with the CSC work and dress uniform.

Expected cost?

None.

Other impacts?

None.

Contact:

- Lynn Farrell
- Director, Institutional Services
- (613) 995-5374
- farrelllg@csc-scc.gc.ca

Y aura-t-il des comptes à rendre?

La directive du commissaire et les lignes directrices énoncent clairement les responsabilités à assumer.

Qui sera touché par la politique?

Tous les agents de correction, les surveillants correctionnels et les gestionnaires qui s'occupent directement ou indirectement des uniformes de travail et de cérémonie du SCC.

Quels coûts prévoit-on?

Aucun.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

Aucune.

Personne-ressource :

- Lynn Farrell
 - Directrice, Services aux établissements
 - (613) 995-5374
 - farrelllg@csc-scc.gc.ca
-